



Prelevement abusif assurance mutuelle santé

Par **Lardy Benoit**, le **07/01/2017** à **22:12**

Bonjour,

J'avais un contrat auprès d'une assurance mutuelle maladie avec prelevement automatique jusqu'en mai 2015.

Cette meme assurance a effectuée une tentative de prélèvement en decembre 2016 pour semble t-il un impaye de aout 2014.

L'assurance va représenter le prelevement a ma banque le 21 janvier 2017 y inclu des frais supplémentaire.

J'ai fait un courrier pour leur indiquer que je souhaitais avec de plus amples informations sur les raisons et qu'ils m'apportent la preuve du non prélèvement ainsi que les articles du code civil.

Je leur ai mentionné que si paiement je le ferai par cheque et qu'ils n'avaient pas a initier un prelevement sans mon accord etant donné que plus en contrat avec eux.

Je voudrais savoir si l'assurance peut me reclamer cette somme (99 EUR + frais de representation) suite à un eventuel impayé qui date de 26 mois.

Est-ce que vous pourriez m'aider sur mes droits face à ce préjudice ?

Merci

Par **Visiteur**, le **07/01/2017** à **23:06**

Bsr.

En la matière, la prescription est de 2 ans, si il n'y a réellement eu aucune action entre temps. Pour éviter un prélèvement, il faut dénoncer l'autorisation auprès de votre banque.

Par **Lardy Benoit**, le **07/01/2017** à **23:34**

merci bien pour votre reponse